



Fiche de paie rectifiée

Par Laurence14

Bonjour,

Je suis actuellement en cdd serveuse en restauration depuis peu. J'ai eu mon premier salaire ce mois. Cependant j'ai demandé une rectification de ma fiche de paie qui n'affiche pas les repas (4,10?) après rectification il s'avère que le salaire est changé et que donc je leur dois une différence. Première fiche de paie à 963? la seconde à 944?

Je ne comprends pas
Je souhaiterais joindre les fiches de paie mais n'y arrive pas.
Merci

Par morobar

Bonjour,
Les salaires que vous avez fait rajouter impliquent des charges, car il s'agit d'un avantage en nature.

Par Laurence14

Je ne comprend pas forcément cette logique sachant que cet avantage est noté dans le contrat. De plus il m'ont compté 22 repas (le mois) alors que j'en ai pris que 2

Par morobar

Bonjour,
L'employeur vous doit 22 repas compte tenu de vos horaires de travail.
Le jeûne c'est bon pour la ligne, mais n'ôte rien aux obligations de l'employeur.